

**Dimanche 25 octobre 2015,
Mons 2015, Capitale européenne de la Culture**
MICX - Mons International Congress Xperience
Avenue Melina Mercouri, 1 - 7000 Mons
www.forum-mons2015.cfwb.be

Forum international organisé
dans le cadre de la célébration
du 10^e anniversaire de la Convention
de l'UNESCO sur la protection
et la promotion de la diversité
des expressions culturelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Wallonie - Bruxelles
International



MONS 2015
CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

L'Exception culturelle face aux enjeux du numérique : Comment mettre les nouvelles technologies au service de la diversité des expressions culturelles ?

NOTE DE CADRAGE

Plus de vingt ans après la réunion des Ministres européens de la Culture qui avait consacré, à Mons, la nécessité de défendre l'exception culturelle, et à l'heure où les révolutions numériques bouleversent les modes de création et de diffusion culturelles, il est opportun de dresser le bilan et les perspectives de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La réunion de 1993 des Ministres européens de la Culture se situait dans le contexte du passage du GATT et du GATTS vers l'OMC en matière de commerce international.

En 2005, après l'échec des négociations de 1999 avec l'OMC, est adoptée la Convention de l'UNESCO. Elle fonde, en droit international public, la légitimité pour les Etats de promouvoir et protéger leur culture.

Le 10ème anniversaire de cette Convention sera célébré le dimanche 25 octobre 2015 prochain à Mons, capitale européenne de la Culture 2015. S'étant donné comme fil conducteur le thème «Where technology meets culture», elle constitue le cadre idéal pour commémorer cet événement et raviver «l'Esprit de Mons» à l'ère du numérique.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Fondation Mons 2015 proposent un Forum international destiné à soutenir les efforts initiés par la France et le Canada afin de conforter les propos tenus par la Directrice générale de l'UNESCO, Madame Irina BOKOVA, le 4 avril 2014. A l'occasion du Forum de Chaillot, elle avait en effet affirmé que la Convention s'applique sans nul doute au numérique et se fonde sur la neutralité technologique, base de l'exception culturelle.

Le Forum international prévu à Mons a donc pour ambition de confirmer ces principes, et d'explorer les instruments à disposition pour les mettre en œuvre.

Pour y parvenir, plusieurs questions que posent les rapports entre culture, commerce et numérique au sein d'une société en métamorphose complète seront abordées. Ces interrogations sont complexes et multiformes, en lien avec des enjeux comme la gestion des connaissances, le soutien à apporter à la création et la diffusion de contenus culturels en tenant compte de leurs évolutions (déterritorialisation et dématérialisation, convergence des médias, renforcement des processus participatifs,...), la propriété intellectuelle, ou la protection des données personnelles.

Après une série d'interventions institutionnelles et académiques sur ces thématiques, trois débats entre experts et représentants de la société civile seront proposés :

Débat 1 : « Renforcer les créateurs et l'accès à la culture : les enjeux numériques de l'exception culturelle »

Le numérique a modifié radicalement les modes de création, de diffusion et de consommation culturelles. Ce phénomène est riche en opportunité sur les plans économiques, sociaux et culturels, en termes de diversité des contenus culturels créés ou encore d'accès à ces productions. Toutefois, dans un environnement mondial en pleine mutation, il pose aussi des défis essentiels à relever. Quels outils mettre en place ou conforter aux niveaux national et transnational pour soutenir la création culturelle et protéger les créateurs ? Et comment exploiter le numérique pour mieux garantir les droits culturels des populations ?

Débat 2 : « Créateurs et publics dans les pays du Sud : les apports de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique ».

Dans le contexte global particulièrement tendu de la destruction de joyaux du patrimoine mondial, les pays du Sud sont confrontés à des situations tout à fait spécifiques face aux enjeux de l'exception culturelle et du numérique. A cet égard, plusieurs facteurs interviennent comme les ressources financières dont ils disposent pour soutenir leur création, l'accès aux instruments technologiques nouveaux, ou la difficulté de pénétrer les marchés des pays du Nord. L'exception culturelle constitue-t-elle un frein ou un moteur du développement culturel pour les pays du Sud ? En quoi le numérique peut-il modifier la réponse à ce questionnement ?

Débat 3 : « Le numérique comme outil de protection et de promotion de la diversité culturelle dans les villes petites ou moyennes ».

Le focus est souvent mis sur les grandes métropoles (Paris, Londres, Berlin, Barcelone, ...) dans l'analyse des interactions entre le numérique et l'expression de la diversité culturelle. Pourtant, les villes petites ou moyennes sont également confrontées à des enjeux importants en la matière. Quelles stratégies peuvent développer ces villes pour favoriser, en fonction de leurs écosystèmes sociaux, économiques et culturels spécifiques, de nouveaux modes de création et garantir l'accès des outils et produits numériques aux citoyens ?